

# Regroupement des Retraités actifs du Mouvement ESSAIM (RRAME)



## Action 27 (automne 2011)

[essaim2003@videotron.ca](mailto:essaim2003@videotron.ca)

Site Web : [www.mouvement-essaim.org](http://www.mouvement-essaim.org)

Blogue : <http://indexation.blog4ever.com/blog/index-173309.html>

Objet : Nos actions d'automne 2011

### Des rappels :

Juin 2010 : entente syndicale sur les régimes de retraite  
Novembre 2010 : loi 124 concrétisant l'entente syndicale  
Automne 2011 : projet de loi 23 enchâssant dans la loi du RREGOP les données de l'entente syndicale

Bonjour tout le monde,

Depuis le 8 septembre, le RRAME siège au Comité consultatif sur les enjeux de l'indexation et les services aux retraités. De plus, nous avons un représentant commun avec l'ADR, M. Rosaire Quévillon. Sept rencontres (7) sont prévues, la première a porté davantage sur le fonctionnement que sur le fond des questions.

J'attire votre attention sur le fait que je ne pourrai vous faire des rapports détaillés, ni publier les documents que je recevrai. Cela fait partie de l'entente qui a été acceptée par les associations de retraités, les syndicats, les représentants du Conseil du trésor et ceux de la CARRA. **La question des courriels est délicate et exigera de notre part à tous beaucoup de discrétion et de prudence.**

Si vous recevez un courriel ou du courrier par la poste sans être membre en règle, je vous demande de respecter la confidentialité.

—————>  
suite au verso



### Formulaire d'inscription des membres ou de changement d'adresse

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro civique et rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Régime de retraite : RREGOP \_\_\_\_\_ RRE \_\_\_\_\_ RRCE \_\_\_\_\_ RRF \_\_\_\_\_ Autre \_\_\_\_\_

Adhérents et cotisants (don de 10 \$ et plus) : \_\_\_\_\_ Inscrits (personnes favorables au mouvement, **gratuit**) : \_\_\_\_\_

Désirez-vous recevoir les informations par la poste ? \_\_\_\_\_ ou par courriel ? \_\_\_\_\_

Désirez-vous participer au groupe d'envoi de courriels aux députés ? oui \_\_\_\_\_ non \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

« Les membres du comité et les personnes présentes aux séances du comité devront assurer la confidentialité des documents et des renseignements dont ils auront connaissance dans le cadre des travaux du comité. En tout temps, ils pourront rendre compte de l'avancement des travaux privément auprès de leurs mandants.

Par ailleurs, ils pourront, le cas échéant, formuler des commentaires publiquement à l'expiration d'un délai de 60 jours après la transmission à la ministre par le conseil d'administration d'une proposition commune formulée par le comité. »

#### Extrait de la charte du comité

En juin 2011, Madame Michèle Courchesne a déposé le projet de loi 23. Celui-ci enchâsse dans la loi du RREGOP les données de l'entente syndicale, ce qui signifie :

- que le RREGOP doit constituer une réserve de 20 % avant d'envisager de réindexer les rentes des retraités pour les années de service de 1982 à 1999 ;
- que le gouvernement n'accepte pas de contribuer au RREGOP pour l'indexation à 50 % du TAIR (Taux d'augmentation de l'indice des rentes) (IPC) ;
- que rien n'est prévu pour l'indexation du RRE, du RRF et du RRCE.

Les syndicats protègent l'entente négociée et considèrent que la clause de la demi-indexation est une porte ouverte vers le futur. Ils demandent aux associations de ne pas faire obstruction à l'adoption de ce projet de loi.

Y faire obstruction priverait nos membres du RREGOP d'une éventuelle amélioration. Mais nous ne pouvons laisser les 57 180 retraités du RRE, du RRF et du RRCE seuls et sans soutien. Nous avons commencé cette bataille ensemble et la solidarité entre nous s'impose plus que jamais. C'est pourquoi, que vous soyez d'un régime de retraite ou d'un autre, nous vous demandons d'**envoyer deux lettres à Madame Michelle Courchesne à intervalles de 15 jours**. Démonstrons que nous sommes solidaires les uns des autres.

Soyez assurés de notre persévérance et de notre détermination, ensemble nous l'aurons,



Arlette Bouchard  
Présidente du **RRAME**

---

## **Cotisation annuelle au RRAME**

Vos cotisations et vos dons sont TRÈS IMPORTANTS pour l'association. Ils sont consacrés à l'**impression des documents**, aux **frais de poste**, aux **coûts du site Web** et des **bulletins** que nous envoyons régulièrement **aux députés**. Nous ne pouvons pas émettre de reçus d'impôt, ceux-ci étant réservés aux associations caritatives, c'est-à-dire celles qui dispensent une aide morale ou matérielle aux plus démunis.

Lors de l'assemblée générale de 2007, les membres présents ont voté **une cotisation annuelle de 10 \$**. L'assemblée générale a décidé qu'il n'y aurait pas d'impression de carte de membre pour éviter les coûts.

**Les inscrits** (personnes favorables au mouvement, gratuit) **n'ont pas besoin de retourner ce formulaire, sauf pour les changements d'adresse**.

**Les cotisants retournent le formulaire à :** **RRAME** 1750, Des Grands Coteaux, Saint-Mathieu-de-Beloil, J3G 2C9

**Lorsque vous faites un don, libellez le chèque au nom du RRAME.**

Trouver de nouveaux adhérents, c'est augmenter nos chances de faire réindexer nos rentes de retraite. **Nous avons besoin de vous plus que jamais**. Notre travail est bénévole, mais votre encouragement financier est nécessaire.

Madame Michelle Courchesne  
Présidente du Conseil du trésor  
875, Grande Allée Est  
4e étage, secteur 100, Québec (Québec)  
G1R 5R8 [cabinet@sct.gouv.qc.ca](mailto:cabinet@sct.gouv.qc.ca)  
Téléphone : 418 643-5926 Télécopieur : 418 643-7824

**Objet :** Demande d'amendements au projet de loi 23

Madame la Présidente,

Ma déception est grande d'apprendre que le projet de loi 23 prévoit si peu pour l'indexation des rentes de retraite des retraités des secteurs public et parapublic. Plus même, il place les retraités du RREGOP dépendant du bon vouloir du gouvernement. C'est insultant.

« 77.0.2. **Si l'indexation prévue** au premier alinéa de l'article 77.0.1 **s'applique, le gouvernement peut décider**, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année au cours de laquelle cette indexation s'applique, **d'indexer ...** ».

J'apprends également que les retraités du RRE, du RRF et du RRCE sont complètement ignorés. Pendant 30-35 ans de service, **le gouvernement versait le salaire de ses employés et en reprenait immédiatement de 7-8 % par année**. Il réutilisait ces sommes à d'autres fins par le biais du fonds consolidé du revenu. En fait, lorsque nous étions au travail, nous ne recevions que 92-93 % de notre salaire. Quel rendement et quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il prévu pour ces trois régimes ? RIEN.

Le fonds consolidé du revenu est un puits sans fin que les fonds de retraite ont financé et financent encore. Puis-je vous dire que j'ai compris pourquoi le gouvernement ne veut pas verser la pleine indexation aux retraités du RRE, du RRF et du RRCE ? C'est très simple. En 2005, les derniers cotisants de ces trois régimes ont pris leur retraite. Il y avait alors au total 61 208 retraités dans ces régimes de retraite. En 1994, ils étaient 42 681. Le gouvernement utilise la **méthode de l'attrition par décès**. Ce faisant, il a calculé qu'entre 2020 et 2025 il ne restera que 17-18 000 retraités tout au plus à l'intérieur de ces régimes.

Il n'a donc qu'à attendre 2 ou 3 négociations (2015-2020-2025) et il n'aura plus un sou à leur verser. Les prestataires seront devenus peu nombreux. Les problèmes de santé, la pauvreté, la désinformation et l'isolement sont des causes qui les rendront incapables de défendre leurs droits.

Par le projet de loi 124 adopté à l'automne 2010, le gouvernement a trouvé moyen d'économiser **200 millions sur 3 ans et 13 millions récurrents sur son 50 % de cotisation** dans les régimes de retraite; 460 millions sur une période de 20 ans, **525 millions sur 25 ans**, sans compter les intérêts.

Je vous demande de dédier ces sommes à la réindexation des rentes et de modifier le projet de loi 23 afin que la pleine indexation soit accessible à tous les retraités des secteurs public et parapublic.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées,

Madame Michelle Courchesne  
Présidente du Conseil du trésor  
875, Grande Allée Est  
4e étage, secteur 100, Québec (Québec)  
G1R 5R8 [cabinet@sct.gouv.qc.ca](mailto:cabinet@sct.gouv.qc.ca)  
Téléphone : 418 643-5926 Télécopieur : 418 643-7824

**Objet :** Demande d'amendements au projet de loi 23

Madame la Présidente,

Le projet de loi 23 fut déposé le 8 juin 2011 alors que le **Comité consultatif** sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation des rentes de retraite n'était pas encore en fonction.

Ce projet de loi prévoit une indexation insuffisante pour les années 1982 à 1999 pour les retraités du RREGOP.

Il n'accorde rien aux 36 831 retraités du RRE, aux 15 424 du RRF et aux 4 925 du RRCE dont le pouvoir d'achat diminue au même rythme que celui des retraités du RREGOP. Quelles sont les intentions réelles du gouvernement envers ces régimes ?

Le projet de loi 23 n'offre aucune garantie que le gouvernement fera pleinement sa part.

Qu'en est-il des 30 206 retraités des autres régimes de retraite ? La perte du pouvoir d'achat concerne tous les retraités de l'État.

Le fait de subordonner l'indexation aux surplus dévolus aux syndicats empêche un règlement rapide de la désindexation alors que des solutions existent.

Le RRAME considère qu'il est **urgent d'apporter des amendements au projet de loi 23** dans les plus brefs délais.

Les travaux du Comité consultatif commencent à peine. Nous croyons qu'il faut lui donner l'occasion de trouver des solutions sans ajouter des balises qui handicaperaient les travaux et annihileraient la raison d'être de ce comité.

Espérant une réponse favorable, veuillez agréer, Madame la Présidente, nos sincères salutations,